



## Réseau Éducation Sans Frontière

### Rouen

Maison des Associations  
22 bis rue Dumont d'Urville  
76000 Rouen  
resf76.rouen@orange.fr

#### Joindre le réseau :

CGT Education : 02 35 58 88 36

FSU : - SNUipp 02 35 63 85 08

- SNES 02 35 98 26 03

SGEN-CFDT : 02 32 08 33 40

SUD-Education : 02 35 89 89 83 /06 68 63 20 05

**Numéro d'urgence : 06 68 63 20 05**

- **Permanences (accueil des familles) de 16 à 17h, les mercredis 30 mai, 13 et 27 juin, 11 juillet, 29 août, 12 septembre.**
- **Réunions du RESF 17 à 19h les mercredis 6 et 20 juin, 4 juillet, 5 septembre.**
- 

Lettre n°16 du 23 mai 2018

Vous recevez la seizième lettre du RESF Rouen.

Cette lettre est adressée régulièrement aux syndicats qui participent au réseau, charge à eux de la diffuser à leurs adhérents et aux établissements.

Le réseau a été créé il y a douze ans par des personnels, parents et élèves d'établissements scolaires, syndicats, associations.

Il regroupe des syndicats (CGT Education, FSU – SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp, ...-, SGEN-CFDT, SUD-Education), la FCPE, des associations (Ligue des Droits de l'Homme, ...), des personnes.

Le RESF agit pour que les enfants, les jeunes, dont les parents n'ont pas de papier, puissent poursuivre leur scolarité et vivre sereinement en France comme les autres enfants de leur âge, pour les aider à faire régulariser leur situation et celle de leurs parents.

**PENDANT LES VACANCES UN PROBLEME → NUMERO D'URGENCE : 06 68 63 20 05**

### **Pour la régularisation d'Esther Buzayi, signez la pétition que ses enfants puissent poursuivre sereinement leur scolarité en France**

Mme Buzayi a dû fuir l'Angola avec ses enfants après la disparition de son mari, des violences et menaces subies. La famille est très bien insérée. Les enfants sont scolarisés, assidus, sérieux et appréciés.

Lors du rassemblement, organisé par le comité de soutien, (personnels éducation nationale, parents, élèves) le 18 avril devant la préfecture pour réclamer sa régularisation, une délégation a été reçue et a remis 1300 signatures à la représentante de la préfète. Continuez à [Signer la pétition](#)

### **Zahkia a obtenu des papiers**

Après une première victoire, Zahkia Mecheri était toujours sous la menace d'une OQTF. La mobilisation a continué. Elle vient d'obtenir un titre de séjour.

## Dieppe expulsion de M. Ladj

La famille Ladj, d'origine algérienne, avec 2 enfants était présente à Dieppe depuis 5 ans. Les enfants, nés à Dieppe, étaient scolarisés. Elle rentrait dans le cadre de la circulaire Valls et était bien intégrée. Un comité de soutien les suivait et avait relancé la mobilisation depuis 3 mois à la suite d'une OQTF.

Malgré cela, la préfecture a choisi d'expulser le père le 16 mai.

Cette décision a amené Me Ladj à rejoindre son mari.

Leurs soutiens sont révoltés par cette décision qui reflète le durcissement de la politique d'immigration du gouvernement.

## La Garenne est née !

À l'issue de la manifestation de samedi dernier contre les expulsions et pour le droit au logement, une centaine de personnes ont investi une ancienne résidence pour personnes âgées désaffectée depuis plusieurs années, sur la rive gauche de Rouen.

Les 48 logements que compte cet immeuble étaient vides, en parfait état, prêts à accueillir des sans-abris.

C'est chose faite !

Depuis samedi soir, plus de 150 de personnes de toutes origines dort à l'abri.

Des hommes, des femmes, des enfants, des bébés qui étaient à la rue, à la merci de mises à l'abri aléatoires ont trouvé ici un refuge.

Cette résidence est la propriété de la Ville de Rouen.

Les habitants de La Garenne et les associations qui les soutiennent demandent solennellement à Monsieur le Maire et au Conseil municipal d'autoriser cette occupation et de rouvrir l'eau.

Nous demandons à Madame la Préfète et à Monsieur le Président du Département qu'ils remplissent leur mission d'hébergement pérenne (Code d'action sociale et des familles article L 345.2) et qu'enfin cesse cette infamie.

Nous ne voulons plus dormir dehors !

Nous ne voulons plus passer nos journées à la rue avec nos enfants en attendant une hypothétique mise à l'abri !

Nous avons le droit d'avoir un logement digne et durable !

Avec le soutien des associations et des citoyen.ne.s nous nous engageons à respecter ce lieu qui est maintenant notre foyer.

Nous appelons l'ensemble des citoyen.ne.s et des organisations à nous apporter leur soutien moral et matériel.

**Pour que plus personne ne vive dehors !**

**Réquisition des logements vides !**

>

**Le collectif des habitants de La Garenne**

## La loi du gouvernement sur l'immigration : enfermer, expulser toujours plus !

Le projet de loi sur l'asile et l'immigration a été adopté par l'Assemblée nationale. Il renforce les mesures de contrôle, d'enfermement, de tri des migrants.

Il ne prévoit aucune mesure de régularisation. La procédure Dublin (toute personne doit déposer sa demande d'asile dans le 1<sup>er</sup> pays où elle a posé le pied en Europe) est maintenue. Ce texte n'abroge pas le délit de solidarité (article L622-1 du CESEDA). La circulaire Collomb du 12 décembre 2017 est intégrée à la loi.

**Contrôles, tri, déplacements et criminalisation** : la circulaire Collomb prévoit la relocalisation forcée sur le territoire des demandeurs d'asile, cantonnés dans certaines régions, éloignés de leurs proches, soutiens, loin des associations. Leur allocation sera conditionnée à la résidence dans cette région.

Cette circulaire demande au Samu Social d'adresser à l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) la liste des personnes hébergées qui sont réfugiées ou dans l'attente de leur demande d'asile. Les préfets font ainsi le tri dans les centres d'hébergement entre réfugiés en situation régulière et irrégulière, selon des listes qui serviront à expulser. Cela signe la fin de l'hébergement d'urgence inconditionnel et c'est pourquoi de nombreuses associations se sont insurgées contre de telles pratiques.

Ce texte entend criminaliser les travailleurs sans papiers avec une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 Euros d'amende pour avoir fourni un faux permis de travail à l'employeur.

**Les demandeurs d'asile auront deux fois moins de temps pour défendre leurs droits ; Remise en cause du droit d'asile.**

Le prétexte invoqué est de raccourcir les délais de réponse aux demandes d'asile. Mais il suffirait pour cela d'embaucher beaucoup plus d'agents. En fait il s'agit de mettre des obstacles supplémentaires à ce droit d'asile qui coûte très cher à l'état et d'empêcher les familles d'avoir le temps de constituer leur dossier, de s'insérer, de créer des liens, d'intégrer le système scolaire, de trouver des soutiens qui pourront organiser la mobilisation.

- Le projet de loi prévoit de réduire de 120 à 90 jours le délai (60 jours en Guyane) pour déposer une demande d'asile.

Passé ce délai le dossier sera instruit « en procédure accélérée » ce qui a pour principal effet de priver les demandeurs d'asile de garanties et de droits, réduisant leurs chances de bénéficier du statut de réfugié.

Ceux qui y arriveront seront les plus informés, les plus instruits, les moins isolés. Souvent les gens sont tellement abîmés, détruits, épuisés, terrorisés qu'ils sont incapables, de faire les démarches. Et certain-e-s hésitent à faire la demande d'asile, avec raison ! C'est une décision difficile car c'est une loterie (80 % rejetés) et si ils sont déboutés, c'est l'OQTF ! Avec la nouvelle loi il sera très difficile de faire une demande de titre de séjour sur un autre fondement. Il faudra que cette demande soit basée sur des éléments nouveaux, postérieurs à la demande d'asile.

-Le recours devant la CNDA (Cours nationale des demandes d'asile, ex OFPRA) ne sera plus suspensif. Le demandeur d'asile pourra faire un recours mais il pourra être expulsé avant la réponse, ceci afin de couper court à une juridiction qui peut contrecarrer la décision.

-Les recours se feront dans un délai de 15 jours contre 30 jours actuellement. (Adopté à l'assemblée nationale le 5/04). Il faut trouver l'aide pour faire un recours, récit de vie. Cela demande du temps !

- Une procédure déshumanisée avec la possibilité que les audiences se tiennent par vidéoconférence. Passer à la CNDA c'est le grand oral, l'épreuve d'une vie ! Il faut qu'on vous croie, comment est-on crédible devant un écran ? Où sera l'interprète, l'avocat avec son client derrière une caméra ? Au Tribunal administratif on ne déplacera pas le retenu non plus.

### **Deux fois plus de temps pour la rétention**

**Enfermement** : jusqu'à présent la rétention était limitée à 45 jours avec 2 passages devant le juge des libertés. La loi prévoit un doublement de cette durée soit 90 jours, voire 135 jours si la personne conteste la procédure. Pour des gens qui n'ont commis aucune infraction !

De même, la durée de retenue pour vérification du droit au séjour dans un commissariat sera allongée de 16 à 24h.

**Expulsions** : la loi vise à faciliter les expulsions sans attendre la décision du juge des libertés et de la détention (JLD) qui contrôle la procédure de rétention et peut permettre des remises en liberté. Ainsi le délai du jugement du JLD passe de 24h à 48h. Retarder son intervention permet d'expulser sans le contrôle des procédures.

Les mesures d'interdiction de retour sur le territoire sont systématisées à l'ensemble des personnes sous le coup d'une OQTF si elles se sont maintenues en France. Création d'un délit de franchissement de frontière.

**Ce projet de loi est une machine à fabriquer des sans papiers, une machine à expulser !**

**Mobilisons-nous largement contre cette loi.**

Participez à la déambulation/manifestation, à l'appel des EGM

## **Etats Généraux des Migations**

### **L 'humanité de demain se construit par l'accueil d'aujourd'hui**

### **Pour les droits des migrant-e-s**

### **Contre le racisme et le projet de loi asile immigration**

Nous sommes fermement opposés au projet de « Loi Immigration et Asile » du gouvernement Macron en débat au Sénat, véritable machine à expulser avec une sélection accrue entre "bons" et "mauvais" migrant-e-s, l'accélération des reconduites à la frontière, l'allongement de la durée de rétention...

Aujourd'hui on cherche à nous faire peur en mentant sur les conditions de leur accueil, sur leur nombre. Allons au-delà des discours et des "informations qu'on nous délivre après filtrage.

Nous ne voulons nous habituer

- Ni à la mort de milliers d'exilé-e-s venu-e-s pour protéger leur vie ou avoir une existence meilleure

- Ni à la construction de murs, ni à la chasse, à l'enfermement ou à l'expulsion des migrant-e-s, au contrôle au faciès,

- Ni à la dégradation de leurs situations (femmes et enfants sans domicile, atteinte au droit d'asile, non prise en charge éducative des mineurs étrangers isolés, rejet de l'Aide Médicale, refus de séjour massifs) ...

### **Nous voulons des ponts, pas des murs !**

### **Manif'déambulation / Animations samedi 9 juin**

- à 14h30 place St Sever - à 17h30 place de la cathédrale

et tout l'après midi dans notre parcours dans la ville qui passera par :Pont Boieldieu, métroThéâtre des Arts, place de la Pucelle, Palais de Justice

Premiers signataires : Alternatiba, Amnesty International, Collectif Antiraciste-ASTI Elbeuf, Médecins du Monde Délégation Normandie. Pastorale des Migrants, RESF Rouen, Réseau Solidarité Migrants,.....

Collectif de Défense des Libertés Fondamentales: AFPS Rouen, Cimade, Collectif pour les Droits des Femmes, Comité de Réflexion et d'Action Laïque 76, Ensemble!, FSU, Ligue des Droits de l'Homme Rouen, NPA, Sgen CFDT Haute Normandie, Solidaires 76.....

### **Devoir de réserve :** (Plus de détail dans la lettre n°11)

Tout en respectant le principe de laïcité et de neutralité du service public, la liberté d'opinion des fonctionnaires (des enseignants) est garantie par la loi. Ils ont donc le droit, comme tout citoyen, d'exprimer leur opinion, de rédiger une attestation, de participer à un comité de soutien, à une manifestation publique, de signer une pétition...

### **Devenir correspondant du RESF :**

Afin de faire le lien avec les établissements scolaires, le réseau, recherche des correspondants pour :

- Afficher la lettre dans les établissements (environ une par période)

- Faire le lien avec le réseau lorsque les parents d'un élève, un élève majeur sont en situation irrégulière

Nom : .....

Prénom : .....

Établissement : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Renvoyer à RESF      Maison des Associations      22<sup>bis</sup> rue Dumont d'Urville      76000 Rouen  
Mail : resf76.rouen@orange.fr

-----

# Réseau Éducation Sans Frontières

## QUI SOMMES-NOUS ?



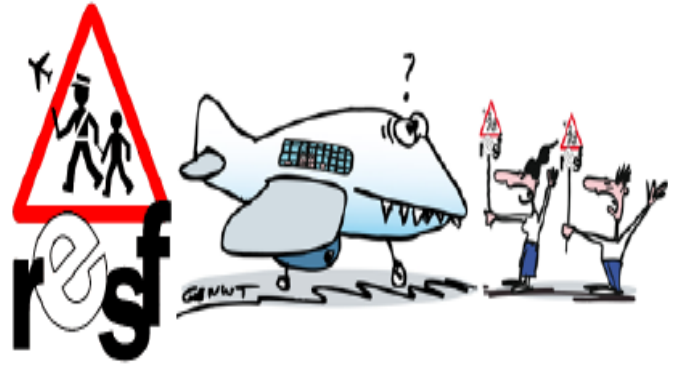
- Des parents,
- Des enseignants,
- Des éducateurs,
- Des citoyens,
- Des associations,
- Des organisations,

regroupés dans un réseau d'entraide, attachés à la défense des droits de l'homme, solidaires avec les familles sans-papiers d'enfants et jeunes majeurs scolarisés.

## En cas d'urgence :

*Depuis 2004, la mobilisation de tous a souvent pu empêcher des expulsions et mettre un frein à l'injustice qui frappe nos voisins.*

<http://www.educationsansfrontieres.org>



**VOUS CONNAISSEZ DES FAMILLES SANS-PAPIERS ?  
VOUS ÊTES UNE FAMILLE SANS-PAPIERS ?**

## Ne restez pas seuls

Le Réseau Éducation Sans Frontières peut vous accompagner en cas de :

- demande de régularisation
- arrestation
- danger d'expulsion
- rendez-vous à la préfecture

N'hésitez pas à contacter la FCPE de votre école, ou venir à la permanence de RESF (sans rendez-vous) :

Permanences un mercredi sur deux  
16h00  
Maison des Associations  
22bis rue Dumont d'Urville ROUEN

Numéro d'urgence : 06 68 63 20 05

AFFICHER

AFFICHER

AFFICHER

AFFICHER

AFFICHER

AFFICHER

AFFICHER